



Journal of Alpine Research | Revue de géographie alpine

Hors-Série | 2013

Le 11 mars 2012 en Suisse : limiter les résidences secondaires, les enjeux d'une votation

Le paysage alpin, impossible bien commun de la Suisse et des Suisses ?

Bernard Debarbieux



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/rga/2285>

DOI : 10.4000/rga.2285

ISSN : 1760-7426

Éditeur

Association pour la diffusion de la recherche alpine

Référence électronique

Bernard Debarbieux, « Le paysage alpin, impossible bien commun de la Suisse et des Suisses ? », *Journal of Alpine Research | Revue de géographie alpine* [En ligne], Hors-Série | 2013, mis en ligne le 09 avril 2014, consulté le 25 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/rga/2285> ; DOI : 10.4000/rga.2285

Ce document a été généré automatiquement le 25 avril 2019.



La *Revue de Géographie Alpine* est mise à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

Le paysage alpin, impossible bien commun de la Suisse et des Suisses ?

Bernard Debarbieux

NOTE DE L'ÉDITEUR

Cet article a été publié dans le quotidien suisse *Le Temps* le 16 mars 2012.

- 1 Comme beaucoup de campagnes électorales, celle de l'initiative sur le plafonnement du taux de résidences secondaires par commune a polarisé l'opinion, exacerbé les discours, radicalisé les positions. Et au cœur de ces simplifications, beaucoup auront noté le retour sur scène d'une opposition constitutive de l'imaginaire national, au moins depuis les premières fêtes d'Unspunnen il y a plus de deux siècles : la mise en scène de l'opposition entre villes et montagnes. Beaucoup de commentateurs des résultats, jusqu'à Doris Leuthard¹ elle-même, ont brodé sur le thème en évoquant un Alpen Graben électoral.
- 2 Le thème est connu donc, mais il mérite malgré tout qu'on s'y arrête un peu. D'abord parce que, comme toujours en pareil cas, il conduit à plonger dans l'ombre les très fortes minorités de citadins et d'Alpins qui votent à contre-courant de ce clivage géographique. Ensuite et surtout parce que ce clivage rend compte d'une évolution sensible de la territorialité et du vivre-ensemble helvétiques.
- 3 Si l'initiative prenait pour cible les résidences secondaires, tous les électeurs ont bien compris que de fait elle était motivée par un souci paysager. Autrement dit, les initiants et les électeurs qui leur ont donné leur voix ont clairement manifesté leur préoccupation pour la transformation des paysages alpins, et ils ont converti ce souci du paysage alpin en objet politique fédéral.
- 4 On fait parfois mine de s'en étonner. Pourtant cet attachement individuel et collectif pour les Alpes est bien connu depuis longtemps ; il a été fortement promu par la rhétorique nationaliste depuis le XIX^e siècle. Un nombre considérable de politiques publiques, notamment en matière d'agriculture, de tourisme et de transports, ont visé à soutenir les

régions de montagne depuis les années 1920. Il n'est pas très étonnant dans ces conditions qu'une large majorité de citoyens estiment avoir leur mot à dire sur ce qu'il convient de faire dans les Alpes. Ces dernières ont progressivement acquis le statut de bien commun national ; dès lors les électeurs s'estiment en droit, voire en devoir, de s'en soucier.

- 5 La notion de bien commun est en effet bien utile ici. Provenant de la philosophie politique, elle désigne des objets dont on a le souci commun à l'échelle d'une collectivité, mais aussi des objets dont on peut dire qu'ils sont constitutifs de ces collectivités. Autrement dit, toute société a besoin de biens communs pour exister comme telle. La Suisse moderne s'est progressivement constituée en nation notamment en se dotant d'une référence commune aux Alpes, d'un projet commun vis-à-vis d'elles et d'une territorialité collective qui leur fait la part belle. Les Suisses entre eux ont noué, tacitement, une sorte de pacte des montagnes qui semble convenir à tous, au nom d'une vision commune. En échange de quoi se sont mis en place des transferts financiers directs ou indirects, des politiques publiques, des migrations touristiques et permanentes qui conviennent à une large majorité du pays.
- 6 Jusqu'ici, ce pacte des montagnes et les politiques publiques dont il est composé ont été plutôt bien acceptés, régulièrement conforté par les électeurs suisses, quel qu'ait été leur canton de résidence. Pourtant leur coût pour la Confédération et les surcoûts qu'elles occasionnent pour les contribuables et les consommateurs n'étaient pas négligeables.
- 7 Les débats récents et le comportement des électeurs indiquent une inflexion qui peut changer la donne. L'initiative a visé les paysages alpins plus que les Alpes dans leur entier. Elle atteste d'une focalisation croissante de la territorialité nationale sur la face la plus visible de la réalité alpine. En l'occurrence, elle n'est pas la seule à procéder ainsi. Les politiques publiques mentionnées plus haut ont accordé une part croissante, décennie après décennie, à la question paysagère. Il y a quelques années encore, un programme lancé par le Fonds National de la Recherche Scientifique et validé par le Conseil National confiait aux chercheurs un budget confortable pour réfléchir au devenir de ces paysages alpins. L'explosion de l'économie touristique a aussi contribué à conforter l'idée que les Alpes sont d'abord et avant tout un paysage.
- 8 Qu'on s'en satisfasse ou non, le paysage alpin a acquis dans ce pays cette incroyable valeur, à la fois affective et nationale, esthétique et patrimoniale, qui fait de sa conservation une source de fierté collective et de bien-être individuel, et de sa transformation une source d'inquiétude et un motif de protestation. Ce faisant, le paysage se voit presque détaché de la réalité territoriale dont il est la figure, une image dont la consommation in situ vaut presque autant que l'impression dans des livres et la circulation sur les media électroniques.
- 9 Autrement dit, le souci des Alpes qui a conduit à en faire un bien commun national dans l'imaginaire helvétique s'est progressivement focalisé sur un souci pour le paysage alpin, pour l'apparence des Alpes plus que pour les Alpes elles-mêmes. Or le paysage alpin peut-il être un bien commun national ? On peut en douter, malgré la popularité de ses représentations. Car le paysage désigne des ordres de réalités différentes pour les uns et pour les autres : le paysage des visiteurs est principalement un objet de contemplation ; le paysage des habitants est plutôt un milieu de vie. En outre, les populations alpines peuvent difficilement se satisfaire de voir réduite leur contribution nationale à la forme d'un paysage emblématique. Si l'attention pour le paysage devait continuer de s'imposer comme modalité principale de l'attention aux Alpes, les débats politiques risqueraient de

s'installer dans une confusion durable, tant est grande la diversité des significations et des valeurs qui lui sont attachées au sein de la population suisse.

- 10 L'enjeu principal de la période qui s'ouvre est sans doute d'échapper à cette réduction des Alpes à leur apparence paysagère, et de replacer l'attention au paysage dans la perspective plus large du pacte des montagnes, si bien sûr les citoyens devaient continuer de l'appeler de leurs vœux. L'attention au paysage devrait alors s'inscrire dans le souci d'une solidarité constitutive de l'idée nationale et fédérale. Elle devrait participer d'une célébration de la diversité des composantes de la nation, d'une volonté de vivre ensemble et d'un souci d'équité entre les populations et les cantons. Alors l'amour et la défense du paysage seraient subordonnés à des objectifs plus généraux, plus ambitieux aussi, qui ont singulièrement été absents des débats de ces dernières semaines
- 11 Les Suisses se trouvent aujourd'hui au pied du mur, au pied de leurs Alpes. Le chantier qui s'ouvre promet d'être passionnant. Mais il n'est pas sans risque, si on persiste à confondre les Alpes et leurs paysages, le bien commun national et la contemplation un peu narcissique d'une image de soi.

NOTES

1. Il s'agit de l'un des cinq membres du gouvernement fédéral suisse. Elle est notamment en charge des questions d'environnement, d'aménagement et d'infrastructures de transport.

AUTEUR

BERNARD DEBARBIEUX

Professeur de géographie et d'aménagement du territoire, Université de Genève.